



Campagne 2026 d'indemnisation des heures supplémentaires

UN1TÉ vous informe de l'ouverture de la **campagne 2026 d'indemnisation des HS** pour les **PTS**.

Part obligatoire :

Concerne les heures au-delà de 160 h au 31 mars 2026

Part optionnelle :

Concerne les heures en-dessous de 160h (dans la limite de l'enveloppe budgétaire)
La demande doit être faite via GesTT entre le 1er juin et le 24 juillet 2026 inclus.

Période de référence et montant :

■ Période de référence : du 1er janvier 2025 au 31mars 2026.

■ Calcul du montant :

Suivant l'article 7 du décret du 14 janvier 2002 :

« La rémunération horaire est déterminée en prenant pour base exclusive le montant du traitement brut annuel de l'agent concerné au moment de l'exécution des travaux, augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence. Le montant ainsi obtenu est divisé par 1 820.

Cette rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes. »

Grade	traitement brut annuel * (6 ^{ème} échelon)	Montant de l'HS	
		≤14 hrs	>14hrs
TPTS	22 802,28	15,66 €	15,91 €
TP PTS	24 869,88	17,08 €	17,35 €
TC PTS	28 886,88	19,84 €	20,15 €

***Indemnité de résidence non incluse**

Bon à savoir :

- Le plafond d'indemnisation et d'exonération fiscal : 7500€ net/an soit 8036€ brut/an
- Le versement est programmé sur le salaire d'octobre voire novembre 2026

UN1TÉ, vous informer, une priorité.

Suivez-nous

